

ROYAUME DU MAROC



MINISTRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

PROGRAMME DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE
DES OASIS DU TAFILALET

Addenda au document du projet

Octobre 2008

ADDENDA AU DOCUMENT DU PROJET

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

DES OASIS DU TAFILALET

UNDAF Outcome(s): Les conditions organisationnelles sont renforcées pour protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel au service du développement humain.

Expected CP Outcome(s): Le cadre légal et institutionnel de protection et de valorisation du patrimoine culturel et naturel est renforcé en harmonie avec les instruments internationaux et intègre l'impact du changement climatique.

Expected CPAP Output(s): Programmes testant des approches novatrices pour l'intégration effective des engagements des conventions internationales concernant la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification dans les politiques et actions de développement sur le terrain sont mises en œuvre.

Agence d'exécution: Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT).

Partenaires responsables: MHUAE/DAT, DGCL, ADS, PNUD, FFEM/AFD, Principauté de Monaco.

Résumé Synthétique

Le présent document représente un addenda au Programme de Sauvegarde et de Développement des Oasis du Tafilalet, entamé en 2006. Il met l'accent sur les principaux ajustements apportés au programme à la lumière de l'expérience de la phase d'orientation du programme et compte tenu des nouvelles données structurant le contexte actuel; à savoir : 1) l'implication des communes et des populations locales en tant que principaux porteurs du programme au niveau local; une réorientation majeure qui inscrit le programme dans la dynamique de décentralisation engagée par le gouvernement et une réaction immédiate aux directives du discours royal de décembre 2006, 2) la disposition du programme à articuler ses actions avec celles initiées dans le cadre de l'INDH, 3) le renforcement des capacités des acteurs locaux qui devient un investissement principal du programme en tant que fondement pour la durabilité des processus de développement initiés, 4) la concentration du programme sur les réalisations concrètes des actions prioritaires définies dans les Plans Communaux de Développement, à travers une stratégie de mobilisation de fonds et des partenariats aux niveaux local, provincial, régional, national et international. Les réalisations dépasseront le niveau pilote grâce à des plans de généralisation qui seront négociés dans le cadre des lois des finances et de plans de financement appropriés, 5) le niveau d'intervention, visant de manière progressive à couvrir l'ensemble des communes oasiennes à même de déclencher une dynamique participative soutenue et durable de développement au niveau de la province, 6) une adaptation progressive de la démarche territoriale en agissant d'abord sur les communes en tant que maillon central de cette démarche, qui peut s'élargir aux territoires oasiens en faisant appel à une vision intercommunale, provinciale et régionale, 7) le cadrage du programme avec les stratégies et plans d'action Nationaux; à savoir: la stratégie d'aménagement et de développement des oasis, la stratégie de développement durable, la stratégie de développement rural 2020, le Plan d'Action National de lutte contre la Désertification et la Sécheresse, Plan cadre de gestion de la réserve de Biosphère des oasis du sud marocain et le Plan Maroc Vert, le Pays d'Accueil Touristique Désert et Oasis etc....

Période du Programme/Addenda : 2008-2011	
Programme Title: Programme Développement Territorial Durable des Oasis du Tafilalet.	
Atlas Award ID:	00050845
Date de démarrage initiale :	2006
Date de clôture :	2011
Date de la réunion LPAC	06 novembre 2007.

Estimation du budget :	
▪ 2006-2011 :	8.010.000,00 US\$
Total allocated resources:	
▪ MHUAE :	1.090.000,00 US\$
▪ DGCL/ADS/CPDH/CLDH* :	2.560.000,00 US\$
▪ ADS :	820.000,00 US\$
▪ MONACO :	580.000,00 US\$
▪ PNUD :	350.000,00 US\$
▪ FFEM :	1.500.000,00 US\$
▪ Fonds à rechercher :	1.110.000,00 US\$
* Fonds seront précisés dans le cadre de la convention spécifique DGCL/ADS/CPDH/CLDH au niveau de la Province d'Errachidia.	

Approuvé par :

<p>Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace/ Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT) :</p> <p>(agence d'exécution)</p>	<p>Agence de Développement Social (ADS)</p>
<p>Ministère de l'Intérieur/ Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)</p>	<p>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p>

1. Analyse de la Situation

Rappel : les oasis en péril :

La situation des oasis Marocaines est aujourd'hui préoccupante en ce sens qu'elle préfigure une accélération considérable des effets de la désertification avec la dégradation, puis la perte et enfin l'abandon, d'oasis entières, dont le rôle social, écologique et économique était majeur pour la région, barrière végétale et microclimatique naturelle contre l'avancée du désert.

Cette détérioration sévère du patrimoine oasien est récente, engagée depuis moins de 10 ans, autour d'une exploitation fortement irrationnelle de la ressource en eau, ressource qui alors qu'elle se raréfiait naturellement avec le cycle de la sécheresse, était de plus en plus sollicitée par des populations en accroissement et des pratiques culturelles totalement inadaptées. Le problème de l'eau est le problème oasien majeur, conditionné en amont par des systèmes hydroagricoles dont la pertinence doit être remise en question aujourd'hui.

La disparition progressive des conditions favorables à l'exploitation agricole des oasis, a entraîné pour toute une population la baisse progressive de leur source de revenu, et une paupérisation aujourd'hui devenue très problématique pour la majorité des sociétés oasiennes les plus méridionales. Des centaines de milliers de familles sont aujourd'hui concernées au Maroc et la tendance est malheureusement à une croissance rapide de cette évolution négative des situations sociales, qui ne peuvent se maintenir sur place dans la plupart des cas que grâce aux apports financiers de l'émigration.

Les nouveaux éléments structurants de l'analyse de la situation :

La problématique écologique alarmante des oasis du Tafilalet a été analysée en profondeur dans la stratégie nationale d'aménagement et de développement des Oasis ainsi que dans le document initial du projet.

Les deux années de mise en œuvre du programme ont montré la nécessité d'une mise à jour du cadre institutionnel, social et économique du programme dans la perspective de l'inscrire dans la grande dynamique de changement que connaît le Maroc:

- Le renforcement de l'Initiative Nationale de Développement Humain en tant que chantier de développement humain visant la résorption du déficit social, la lutte contre la pauvreté et l'instauration d'un processus de renforcement et de mobilisation des populations locales en tant que vecteur principal du développement.
- Le Discours Royal d'Agadir en décembre 2006 : un rappel fort au plus haut niveau politique pour relancer les efforts de déconcentration et de décentralisation. Le projet redéfinit ses stratégies et ses partenariats de manière à mettre les Communes Locales au centre du développement local. Les communes deviennent alors les porteurs du projet et s'engagent à inscrire, de

manière durable, la préservation et la valorisation des oasis parmi les priorités de leur plan de développement économique et social.

- Le plan stratégique CAP 2009 de la DGCL qui s'appuie sur une bonne articulation des différents niveaux territoriaux et tend à renforcer les performances des collectivités locales en rénovant leurs mode de gouvernance en professionnalisant leurs administrations locales et en inscrivant l'amélioration de la qualité des prestations de services qu'ils rendent à l'utilisateur dans un processus continu: le projet inscrit ses interventions dans le cadre de ce plan stratégique et plus particulièrement sa composante relative à la promotion et la généralisation du processus d'élaboration des Plans Communaux de Développement selon la démarche de la planification stratégique participative. La synergie enclenchée entre la Direction de l'Aménagement du Territoire et la DGCL permettra certainement de donner une plus grande envergure au projet qui atteindra une masse critique de réalisations concrètes touchant les femmes et les hommes à même d'instaurer une réelle dynamique de développement local durable.
- L'implication de l'ADS dans le processus de planification locale stratégique dans le cadre de son partenariat avec la DGCL.
- La déclaration du Gouvernement faisant du développement territorial et rural basé sur le renforcement des communes et de la protection et la mise en valeur de l'environnement l'une des priorités d'actions pour le plan quinquennal 2007-2011.
- La création d'un département ministériel chargé du développement territorial.
- Les stratégies et plans d'action nationaux à savoir :
 - La stratégie de développement durable ;
 - La stratégie de développement rural 2020 ;
 - Le Plan d'Actions National de lutte contre la Désertification et la Sécheresse ;
 - La stratégie nationale d'aménagement et de développement des oasis ;
 - Le Plan Maroc Vert ;
 - Le plan cadre de gestion de la réserve de biosphère des oasis du sud marocain.

La promulgation de la loi 01/06 pour la protection et la mise en valeur des palmeraies reflète encore une fois la volonté politique et la mobilisation nationale pour la préservation et la mise en valeur des oasis. Le projet devra tenir compte de cette nouvelle donne légale et tentera d'accompagner le processus de développement des textes d'application de cette loi en fournissant des enseignements concrets des actions menées sur le terrain au profit des populations des oasis du Tafilalet.

2. Stratégies de mise en œuvre du projet :

Les principales réorientations stratégiques du projet résident en :

1. **Une démarche territoriale à trois portes d'entrée** qui seront engagées de manière simultanée et qui se renforceront mutuellement :

- **Une vision de développement territorial** fondée sur une analyse systémique élargie à l'ensemble de l'écosystème oasien du Tafilalet

(oasis, steppes, dunes et forêts). Cette vision intégrera de façon complémentaire les aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux. La stratégie d'aménagement et de développement des Oasis Le SRAT de la région Meknès-Tafilalet, le plan de gestion de la réserve de biosphère, le schéma directeur de l'eau, la stratégie régionale du tourisme, le SDAU de Ziz, et autres études sectorielles seront utilisées comme supports de référence pour l'élaboration de cette vision.

- **Une démarche communale du bas vers le haut** qui vise à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Communaux de Développement, tout en utilisant les données et éclairages issus des analyses systémiques. Cette démarche alimentera la construction de la vision de développement territorial.
- **La recherche d'intercommunalité** permettra de dépasser les limites administratives des communes et de construire des plans territoriaux intercommunaux cohérents et intégrant les fonctions écologiques, économiques, sociales et culturelles des écosystèmes oasiens du Tafilalet.

2. **L'élargissement des zones et du niveau d'intervention**, visant de manière progressive à couvrir une masse critique de communes oasiennes (au moins 24 de la province d'Errachidia) à même de déclencher une dynamique intercommunale soutenue et durable de développement intégrant de façon complémentaires la conservation des valeurs naturelles et humaines, le développement durable et l'appui logistique.

3. **L'implication des communes** en tant que porteur principal du projet au niveau local. En jouant le rôle de catalyseur et de facilitateur, le programme contribuera progressivement à renforcer le statut et la visibilité des communes en tant que principal acteur du développement territorial. Les structures de gestion du projet seront basées au niveau des communes ciblées. Le Conseil Communal jouera le rôle de leadership. Il mettra en place une équipe de travail composée d'un élu et d'au moins un technicien communal. Le programme apportera le soutien technique, financier et l'expertise nécessaire pour la mise en œuvre de ce processus.

4. **Le renforcement des capacités des acteurs locaux** qui devient un investissement principal du projet en tant que fondement pour la durabilité des processus de préservation, de valorisation et de développement initiés dans la zone. Une analyse institutionnelle et une évaluation des besoins seront élaborées. Les résultats de ces analyses permettront l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités locales en matière de planification stratégique et de gestion des programmes de développement intégré incluant les aspects techniques et les aspects socio-économiques. Ce plan impliquera l'ensemble des partenaires : communes, province, région, services extérieurs, ONGS et secteur privé. Dans le souci de la synergie et de la durabilité, les acteurs clés désigneront leurs points focaux qui prendront part de manière continue à ce processus.

5. **Dans un souci d'efficience et de capitalisation**, la mise en œuvre du programme procédera par étapes et veillera à une articulation intelligente des différentes interventions : études thématiques de base, plan de renforcement des capacités,

activités habilitantes, diagnostics participatifs, plans communaux de développement en visant l'ensemble des communes de la Province d'Errachidia.

6. La concentration du projet sur les réalisations concrètes des actions prioritaires définies dans les plans communaux et intercommunaux à travers une stratégie de mobilisation de fonds et des partenariats aux niveaux local, provincial, régional, national et international. Les réalisations dépasseront le niveau pilote grâce aux plans de généralisation qui seront négociés dans le cadre de contrats programme, de lois des finances et de plans de financement appropriés.

3. Principaux livrables du projet :

Le projet se décline en 6 produits et 27 activités.

Produit 1 : Une vision de développement territoriale durable des oasis du Tafilalet basée sur des études approfondies du milieu est élaborée.

Une vision territoriale pour la sauvegarde et le développement des écosystèmes oasiens du Tafilalet sera élaborée et validée moyennant des études approfondies du milieu en vue de mettre au point les connaissances sur les composantes de l'écosystème oasien et les risques de sa dégradation (descriptions et modes d'exploitation). A priori, les facteurs influant sur le processus de désertification et affectant l'écosystème oasien seront approchés ; à savoir : l'analyse de l'état de vulnérabilité aux changements climatiques du système oasien et le développement de scénarii et stratégies d'adaptation, d'une part et l'étude du processus d'ensablement et sa stratégie de lutte d'autre part. Les principaux enseignements tirés de ces études seront introduits dans la démarche d'élaboration des programmes de réhabilitation de l'espace oasien du Tafilalet particulièrement dans le schéma directeur de l'eau en cours d'élaboration ; d'autres études prospectives peuvent être engagées selon les besoins.

Activité 1. Actualisation de l'état de connaissance portant sur les principales valeurs économiques, naturelles et socioculturelles du système oasien ainsi que leurs modes d'exploitation: eau, sol, biodiversité, patrimoine culturel ...).

Activité 2. Réalisation d'une étude sur l'état de vulnérabilité aux changements climatiques du système oasien et développement de scénarii et stratégies d'adaptation, bénéficiant de l'appui financier des POT, POS et DÉLIOF.

Activité 3. Appui à la réalisation d'une étude, pilotée par le HCEFLD, sur le processus et la stratégie de lutte contre l'ensablement dans le Tafilalet.

Activité 4. Réalisation d'autres études prospectives selon le besoin.

Produit 2 : Les Oasis du Tafilalet disposent d'un projet de territoire basé sur des Plans communaux et intercommunaux de développement intégrant les priorités de préservation et de valorisation des Oasis et des scénarios des changements climatiques.

Les acteurs communaux bénéficieront de la formation et de l'appui méthodologique requis pour maîtriser la démarche participative de construction des PCD telle que décrite dans le kit élaboré par la DGCL à cet effet. Ce processus concernera l'ensemble des communes ciblées (32 communes). Ces plans seront construits sur la base d'études de références. Un plan de formation sera ensuite mis en place pour faciliter l'intégration des acquis de ces études dans le processus de montage des PCD. De même, ces études alimenteront le système d'Information Communal qui sera mis en place progressivement en vue de mieux gouverner la mise en œuvre et la révision des PCD. Enfin, un travail de synthèse des études, approches et démarches entreprises sera effectué pour mettre au point l'approche territoriale adaptée au contexte oasisien du Tafilalet.

Activité 5. Plan d'information et de mobilisation des partenaires pour assurer leur engagement dans le processus de planification locale stratégique, dont notamment : Conseil Provincial de Développement Humain (CPDH), Conseils Communaux (CC), Conseils Locaux de Développement Humain (CLDH), services extérieurs, société civile et secteur privé

Activité 5 bis. Conception et mise en œuvre d'un plan de communication stratégique autour du processus d'élaboration des PCD au niveau de chaque commune et au niveau intercommunal.

Activité 6. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement de capacités des acteurs locaux.

Activité 7. Elaboration des Plans Communaux de Développement (PCD) incluant une analyse genre.

Activité 7 bis. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de plaidoyer pour la mobilisation de fonds nécessaires à la concrétisation des PCD.

Activité 8. Elaboration concertée d'une démarche territoriale participative, basée sur l'intercommunalité.

Activité 8 bis. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement de capacités des acteurs locaux en matière de gestion des projets /programmes de développement territorial au niveau intercommunal.

Produit 3. Dans les communes ciblées, le processus de dégradation des oasis est réduit, les ressources naturelles et patrimoniales sont valorisées pour réduire la pauvreté au sein des populations démunies, lutter contre l'exclusion sociale et améliorer les conditions de vie des populations.

La lutte contre la désertification et la lutte contre la pauvreté sera axée d'une part sur la réhabilitation des milieux fragilisés par la désertisation et par la promotion des économies de qualité d'autre part. Les efforts seront axés sur la ressource hydrique en optimisant son utilisation, la ressource sol en amendant sa structure par compostage ainsi que sur la valorisation des produits de terroir par la mise en place de filières porteuses (PAM, dattes, huile d'olive, éco tourisme). Des mesures spécifiques à caractère horizontal seront prises en matière de renforcement des capacités et de promotion des énergies renouvelables. Toutes ces actions seront intégrées/ découleront des PCD.

Activité 9. Développement d'un produit "écotouristique" oasien de qualité ;

Activité 10. Développement novateur et rénovation des systèmes économiseurs d'eau ;

Activité 11. Lutte contre l'ensablement, l'érosion et les pollutions ;

Activité 12. Application de nouvelles techniques agroécologiques (compostage,...) ;

Activité 13. Développement de filières et de produits certifiés agrobiologiques (PAM, Dattes, huile d'olive...) ;

Activité 14. Mise en place d'un plan d'intégration des énergies alternatives;

Activité 15. Mettre en place un plan de renforcement de la société civile pour la mise en œuvre des programmes de développement territorial ;

Activité 16. Mettre en place un plan de renforcement des capacités des encadrements communaux, techniques et associatifs ;

Activité 17. Renforcer le rôle de la femme dans le développement local;

Activité 18. Renforcer la participation des jeunes dans les activités de développement économique et social;

Produit 4. Le cadre institutionnel et réglementaire sera renforcé pour une préservation et valorisation durable des écosystèmes oasiens

Le projet appuiera les orientations du gouvernement marocain en matière de développement territorial pour une prise en compte effective de la spécificité oasienne dans le cadre institutionnel, financier et réglementaire de l'Etat, et de ses relations avec les collectivités locales dans le cadre d'une démarche contractuelle en engageant une réflexion et des expertises à cet effet qui développe des propositions réalistes et applicables rapidement pour satisfaire les exigences locales du développement et de la sauvegarde des systèmes oasiens.

Activité 19. Appui à la création d'une Cellule "OASIS" interministérielle ;

Activité 20. Analyse-diagnostic de la situation juridique et réglementaire relative à l'espace oasien

Activité 21. Elaboration de propositions d'amendement / renforcement de textes réglementaires pour la sauvegarde et la valorisation des espaces oasiens.

Activité 22. Documentation et réalisation d'une étude d'évaluation de l'impact territorial des programmes POT, POS, DÉLIOF.

Activité 23. Documentation et réalisation d'une étude d'affinement et de mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable des Oasis du Maroc.

Produit 5 : Stratégie de communication et Systèmes d'information, de gestion des connaissances et de suivi-évaluation sont mis en place.

Les objectifs du projet ne seront atteints qu'avec la mise en place d'outils techniques et pédagogiques. La mobilisation des ressources humaines et financières par une stratégie de communication adaptée, la capitalisation des bonnes pratiques et la réalisation des réajustements éventuels par un système de suivi évaluation efficace ainsi que la collecte, le traitement des données et la production de supports numérique et cartographique dans le cadre d'un système d'information géographique.

Aussi, est-il prévu que le programme mette en place les moyens de fonctionnement selon un mode de gestion adaptative du programme.

Activité 24. Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication.

Activité 25. Conception et mise en place d'un Système d'Information Géographique.

Activité 26. Elaboration et mise en place d'un système de suivi et évaluation des activités du projet et de leurs impacts sociaux et territoriaux.

Produit 6 : Moyens de gestion et de coordination du programme sont mis en place et renforcés.

Activité 27. Mettre en place une équipe de gestion et assurer les moyens de fonctionnement du projet.

4. Cadre de résultats et de ressources

Effet escompté tel qu'il est énoncé dans le Cadre de résultats du pays :

Résultat UNDAF A : Les conditions organisationnelles sont renforcées pour protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel au service du développement humain.

Résultats CPAP :

A.1.1 .Les institutions nationales chargées du développement territorial sont dotées de capacités pour l'intégration des conventions internationales concernant la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification dans les politiques et plans d'action nationaux avant la fin du cycle.

A.1.2 Des programmes testant des approches novatrices pour l'intégration effective des engagements des conventions internationales concernant la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification dans les politiques et actions de développement sur le terrain sont mises en œuvre.

Résultat UNDAF B : Les populations rurales vivant dans la pauvreté sont intégrées aux mécanismes de développement à travers des politiques et programmes appropriés.

Résultats CPAP :

B.1.1 Populations vulnérables ont un meilleur accès aux services de micro-finance et aux opportunités d'activités génératrices de revenus d'ici 2011

B.1.2 Accès renforcé des populations rurales vulnérables à l'énergie durable.

Résultat UNDAF C : Les acteurs sont appuyés pour assurer aux enfants, jeunes et populations vulnérables, l'accès aux services sociaux et faciliter leur intégration au processus de développement

Résultats CPAP

C1.1 Le droit d'accès des populations vulnérables aux services sociaux de qualité est renforcé.

Résultat UNDAF D : Progrès significatifs atteints en matière d'égalité du genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle.

Résultats CPAP

D.1.1 L'Approche genre est pleinement intégrée dans les projets et programmes appuyés par le PNUD.

Indicateurs d'effet tels qu'ils sont énoncés dans le Cadre des résultats et des ressources du programme :

Nombre de Plans Communaux de Développement réalisés.

Nombre de plans intercommunaux initiés.

Nombre de structures touristiques adoptant les principes du tourisme durable.

Nombre de créneaux novateurs identifiés en vue de développer une gestion durable de la ressource hydrique.

Nombre de nouveaux foyers utilisant les énergies durables.

Nombre de filières de produits de terroirs certifiés.

Nombre de plans nationaux et régionaux prenant compte les spécificités fragiles des espaces oasiens.

Ligne de service du CFP :

Gestion durable des espaces oasiens, prévention des crises générées par l'exploitation anarchiques des ressources naturelles et patrimoniales.

Promotion de la Gouvernance Démocratique Locale.

Stratégie de partenariat : le projet initié par la DAT et le PNUD a connu un grand réajustement mettant les collectivités locales au centre du développement. A cet effet, de nouveaux partenariats seront développés avec l'ADS, les communes et le Comité Provincial de Développement Humain de la province d'Errachidia; la Direction Générale des Collectivités Locales devient à cet effet un partenaire incontournable du projet. d'autre part, le projet vise à impliquer davantage l'université, les instituts de recherches et les ONGs locales, nationales et internationales.

Dans le cadre de l'UNDAF et de la réforme des Nations Unies, le projet s'ouvre sur une collaboration étroite avec les autres agences du système des Nations Unies. D'autres bailleurs de fonds et agences de coopération seront approchés.

Produits Prévus	Cible des produits pour (années)	Activités prévues	Apports (USD)
<p>Produit 1.</p> <p>Une vision de développement territoriale durable des oasis du Tafilalet basée sur des études approfondies du milieu est élaborée.</p> <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Dossiers d'études élaborés et validés. - Degré d'intégration des études dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des PCD. - Vision du développement durable du territoire oasien du Tafilalet validée. <p>Situation de référence :</p> <p>Plusieurs études existent ou initiées (SADO, SRAT,</p>	<p>Cibles 2008-2009:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des connaissances sur les composantes de l'écosystème oasien (valeurs naturelles et culturelles et leurs systèmes d'exploitation: eau, sol, biodiversité, patrimoine culturel ...) analysé et actualisé. - Analyse de la vulnérabilité aux changements climatiques du système oasien et développement de scénarii et stratégies d'adaptation élaborée. - Etude du processus d'ensablement et stratégie de lutte dans le Tafilalet réalisée. - Appui technique et stratégique pour l'intégration des préoccupations de lutte contre la désertification et de lutte contre la pauvreté dans le schéma directeur de l'eau est apporté. <p>Cibles 2010:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres études et analyses prospectives (dégagées du diagnostic des états de 	<p>Activité 1.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Actualisation de l'état des connaissances portant sur les principales valeurs naturelles et culturelles du système oasien ainsi que leurs modes d'exploitation: eau, sol, biodiversité, patrimoine culturel ...). <p>Activité 2.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réalisation d'une étude sur l'état vulnérabilité aux changements climatiques du système oasien et développement de scénarii et stratégies d'adaptation, bénéficiant de l'appui financier des POT, POS et DÉLIOF <p>Activité 3.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Appui à la réalisation d'une étude, pilotée par le HCEFLD, sur le processus et la stratégie de lutte contre l'ensablement dans le Tafilalet <p>Activité 4.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réalisation d'autres études prospectives 	<p>20.000</p> <p>25.000</p> <p>20.000</p> <p>50.000</p> <p>115.000</p>

<p>RBOSM, Schéma Directeur de l'Eau, Positionnement du tourisme...).</p>	<p>connaissances) réalisées. Cibles 2011: Vision territoriale pour la sauvegarde et le développement des écosystèmes oasiens du Tafilalet est élaborée et validée.</p>	<p>selon le besoin. Sous Total</p>	
--	---	---	--

<p>Les Oasis du Tafilalet disposent d'un projet de territoire basé sur des Plans communaux et intercommunaux de développement intégrant les priorités de préservation et de valorisation des Oasis et des scénarios des changements climatiques.</p> <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'acteurs formés et disposant des capacités et des moyens pour la gestion du processus PCD. -Nombre de PCD validés par les partenaires locaux et nationaux. -Niveau d'intégration de la démarche de la planification stratégique participative dans les PCD. -Budget mobilisé pour la mise en œuvre des PCD. -Une approche territoriale participative adaptée au contexte oasien est mise en œuvre. <p>Situation de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Faibles capacités des collectivités locales en termes de gestion et de planification locale participative. -Faible prise en compte des priorités de préservation et valorisation des oasis dans les 	<p>Cibles 2008-2009</p> <ul style="list-style-type: none"> -Structures de gestion et partenariat mises en place aux niveaux national et local mettant l'accent sur le genre. -Processus PCD participatif initié dans 3 communes oasiennes. <p>2009-2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Services communaux, services décentralisés et d'ONGs locales disposent des compétences nécessaires pour l'élaboration et mise en œuvre des PCD (hommes / femmes par domaine de compétence : planification stratégique, gestion de projet, écotourisme, agroécologie et valorisation, plaidoyer, mobilisation des fonds ...). -Processus participatif PCD initié dans 29 autres communes oasiennes. <p>2010-2011</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une approche territoriale adaptée au contexte oasien est élaborée et initiée. -Un plan de développement de territoire du Tafilalet est élaboré d'une façon concertée, publiée et diffusée. 	<p>Activité 5. Plan d'information, de mobilisation des partenaires pour assurer leur engagement dans le processus de planification locale stratégique</p> <p>Activité 5 bis. Conception et mise en œuvre d'un plan de communication stratégique autour du processus d'élaboration des PCD au niveau de chaque commune et au niveau intercommunal.</p> <p>Activité 6. Elaboration d'un plan de renforcement de capacités des acteurs locaux.</p> <p>Activité 7. Elaboration des Plans Communaux de Développement (PCD) incluant une analyse genre.</p> <p>Activité 7 bis. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de plaidoyer pour la mobilisation de fonds nécessaires à la concrétisation des PCD.</p> <p>Activité 8. Elaboration concertée d'une démarche territoriale participative, basée sur l'intercommunalité.</p> <p>Activité 8 bis. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement de capacités des acteurs locaux en matière de gestion des projets /programmes de développement territorial au niveau intercommunal.</p>	<p>30.000</p> <p>70.000</p> <p>100.000 +</p> <p>2 560 000</p> <p>2 760 000</p>
---	---	--	--

<p>Produit 3 Dans les communes ciblées, le processus de dégradation des oasis est réduit, les ressources naturelles et patrimoniales sont valorisées pour réduire la pauvreté au sein des populations démunies, lutter contre l'exclusion sociale et améliorer les conditions de vie des populations.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de personnes formées (H/F) et appliquant les concepts de gestion durable des oasis. -L'usage rationnel de la ressource hydrique permet de maintenir une productivité et une rentabilité du parcellaire oasien. -Nombre actions mises en place pour la lutte contre l'ensablement -Taux du parcellaire oasien pratiquant l'agro-écologie et agrobiologie. -Nombre d'unités de transformation / valorisation des produits du terroir créées (Dattes, PAMs, olive, etc.) données ventilées par sexe -Nombre de produits éco touristiques mis en place, -Nombre de nuitées dans les gîtes et auberges mis en place. -Nombre d'emplois créés dans le cadre de l'écotourisme. 	<p>Cible 2008-2011 : Plan de formation dans les domaines techniques et d'écotourisme élaboré</p> <p>Cibles 2008- 2009 : Plan d'optimisation des ressources en eau, d'agro-écologie et agrobiologie</p> <p>Cibles 2008-2011 : Priorités d'action de prévention et lutte contre l'ensablement, la pollution et l'érosion hydrique réalisées.</p> <p>2008-2009 : Activités de prévention et de lutte contre la pollution et de nettoyage des palmeraies réalisées bénéficiant aux hommes et aux femmes.</p> <p>2008-2011 : Activités d'élevage du D'man et autres activités d'appui réalisées bénéficiant aux hommes et aux femmes.</p> <p>2008-2011 : Plan de développement éco touristique initié.</p> <p>2008-2011 : Plan de restauration et valorisation du patrimoine historique et culturel initié.</p> <p>2008-2011 : Plan de promotion des énergies renouvelables élaboré et</p>	<p>Activité 9. Développement d'un produit "éco touristique" oasien de qualité ;</p> <p>Activité 10. Développement novateur et rénovation des systèmes économiseurs d'eau ;</p> <p>Activité 11. Lutte contre l'ensablement, l'érosion et les pollutions ;</p> <p>Activité 12. Application de nouvelles techniques agro écologiques (compostage....) ;</p> <p>Activité 13. Développement de filières et de produits certifiés agrobiologiques (PAM, Dattes, huile d'olive...);</p> <p>Activité 14. Mise en place d'un plan d'intégration des énergies alternatives;</p> <p>Activité 15. Mettre en place un plan de renforcement de la société civile pour accompagner les programmes de développement territorial;</p> <p>Activité 16. Mettre en place un plan de renforcement des capacités des</p>	<p>450.000</p> <p>1.020.000</p> <p>520.000</p> <p>530.000</p> <p>1.020.000</p> <p>200.000</p> <p>40.000</p> <p>25.000</p>
---	---	--	---

<p>-Taux des ménages, auberges, gîtes, et structures communales qui utilisent les énergies renouvelables.</p> <p>-Nombre de foyers ruraux mis en place et fonctionnels et une dizaine de fonds renouvelables créés pour les hommes et les femmes</p> <p>-Evaluations réalisées et actions ajustements intégrées dans les PCD.</p> <p>Situation de référence :</p> <p>-Situation de la pénurie d'eau et de sécheresse chronique</p> <p>-Dominance des pratiques d'irrigation qui dégradent les sols et la ressource hydrique</p> <p>-Ensemblement avancé en particulier.</p> <p>-Diminution du nombre de palmiers</p> <p>-Diminution de la production de dattes à cause des sécheresses récurrentes</p> <p>-Faible valorisation des produits agricoles.</p> <p>-Absence de programme de promotion des énergies alternatives au niveau local</p> <p>-Surexploitation des ressources énergétiques, notamment le bois de feu.- Patrimoine historique et culturel en dégradation. - Faiblesse dans le suivi-évaluation des interventions en matière de gestion des ressources naturelles.</p>	<p>initié.</p> <p>2007-2011 : Plan de promotion féminine élaboré et mis en oeuvre</p> <p>2009-2010 : Evaluations des interventions réalisées et ajustements nécessaires apportés au projet.</p>	<p>encadrements communaux, techniques et associatifs ;</p> <p>Activité 17. Renforcer le rôle de la femme dans le développement local;</p> <p>Activité 18. Renforcer la participation des jeunes dans les activités de développement économique et social;</p> <p>Sous Total</p>	<p>25.000</p> <p>60.000</p> <p>3.890.000</p>
---	---	---	---

<p>Produit 4. Les lois et réglementations sont renforcées/réformées pour une préservation et valorisation durable des écosystèmes oasiens.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réforme/renforcement des lois et réglementations propos pour une meilleure préservation et valorisation des oasis. 	<p>Cibles 2007-2008:</p> <p>Etude sur la législative et la réglementation en relation avec la préservation et la valorisation des Oasis élaborée</p> <p>Cibles 2008-2009: Plan de réforme proposé et validé.</p> <p>Cibles 2009-2011:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Textes revus et développés selon les nouvelles orientations. - Cadres et acteurs locaux formés et mobilisés pour l'application des nouveaux textes -Moyens de contrôles et d'application mis en œuvre. 	<p>Activité 19.</p> <p>Appui à la création d'une Cellule "OASIS" interministérielle</p> <p>Activité 20.</p> <p>Analyse-diagnostic de la situation juridique et réglementaire relative à l'espace oasien</p> <p>Activité 21. Elaboration de propositions d'amendement / renforcement de textes réglementaires pour la sauvegarde et la valorisation des espaces oasiens.</p> <p>Activité 22. Documentation et réalisation d'une étude d'évaluation de l'impact territorial des programmes POT, POS, DéLUIF.</p> <p>Activité 23. Documentation et réalisation d'une étude d'affinement et de mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable des Oasis du Maroc.</p>	<p>40.000</p> <p>10.000</p> <p>50.000</p> <p>20.000</p> <p>20.000</p> <p>140.000</p>
<p>Sous Total</p>			

<p>Produit 5. Stratégie de communication et Systèmes d'information, de gestion des connaissances et de suivi-évaluation sont mis en place.</p>	<p>Cibles 2008-2009</p> <ul style="list-style-type: none"> -Engagement d'une expertise relative à l'élaboration d'une stratégie globale de communication afin d'appuyer le processus de planification stratégique, d'appuyer le processus d'innovation en matière de gestion durable de la ressource et de mettre en œuvre de la démarche territoriale. - lancement d'une expertise pour la conception d'un système d'information géographique global et spécifique aux communes couvertes par les PCD. <p>2009-2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Elaboration d'un système d'information géographique pour les communes couvertes par les PCD. <p>2010-2011</p>	<p>Activité 24.</p> <p>Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication.</p> <p>Activité 25. Conception et mise en place d'un Système d'Information Géographique.</p> <p>Activité 26. Elaboration et mise en place d'un système de suivi et évaluation des activités du projet et de leurs impacts sociaux et territoriaux.</p> <p>Sous Total</p>	<p>20.000</p> <p>150.000</p> <p>20.000</p> <p>190.000</p>
---	--	---	--

Produit 6. Moyens de gestion et de coordination mis en place et renforcés.		Activité 27 Mobiliser les moyens de fonctionnement de la cellule oasis et de la cellule de gestion du projet.	915.000
		Total	8.010.000 0

5. Arrangement Managé

La gestion du projet sera renforcée en introduisant les principes de l'approche basée sur les résultats dans le cadre des structures de gestion suivantes :

Instances de décisions stratégiques :

- Comité National de pilotage assurant la tutelle du projet et sa coordination nationale ;
- Comité Provincial de Développement Humain sous la présidence du gouverneur
- Conseils communaux (pour le processus PCD)

L'interlocuteur au niveau des communes cibles est le CLDH avec une équipe relais composée :

- D'un élu local en tant que responsable communal du programme désigné par le président de la commune.
- D'au moins un technicien communal en tant adjoint au responsable local du projet.
- D'une équipe d'animateurs/trices locaux (recruté(e)s parmi les jeunes des communes ciblées). (Agent de Développement local de l'ADS)

6. Suivi & Evaluation

Le suivi sera conduit selon les modalités suivantes, au cours du cycle annuel :

Planification du suivi

Les modalités et outils de suivi doivent être planifiés dans le cadre du Plan de Travail Annuel sous la supervision du Comité National de Pilotage. Le plan de suivi doit être validé lors de la signature du Plan de Travail Annuel.

Rapports de suivi obligatoires

1. Quatre rapports d'avancement trimestriel certifiés (produits par la Cellule de Gestion du Programme, certifiés par le Directeur National) doivent être réalisés la fin de chaque trimestre ;
2. Un rapport annuel gendérisé certifié en fin d'année calendaire doit être produit par la Cellule de Gestion du Programme, certifié par le Directeur National et soumis au Comité National de Pilotage.

Les outils suivants seront utilisés pour assurer le suivi du projet :

1. Plan de travail annuel (AWP) révisé ;
2. Mise à jour du journal des risques : le journal des risques sera mis à jour en examinant l'environnement externe qui affecte l'exécution du projet ainsi que les plans de gestion des risques associés ;
3. Mise à jour du Journal des problèmes : tout problème du projet sera enregistré dans le Journal des problèmes afin de faciliter leur résolution ;

- 4 Mise à jour du Journal des enseignements tirés: Les enseignements tirés du projet doivent être saisis activement pour assurer un enseignement continu et une adaptation au sein de l'organisation ;
- 5 Mise à jour du journal de qualité des activités : les progrès et la qualité des prestations produites seront évalués sur la base des critères de qualité établis par le biais des indicateurs, de la description des prestations et du calendrier de planification des activités, et enregistré dans le journal de la qualité. Si des modifications sont nécessaires, la description des prestations et/ou le calendrier seront mis à jour ;
- 6 Ces outils doivent être mis à jour par le/la responsable du projet en collaboration avec le/la Chargé(e) de programme du PNUD et soumis aux réunions du Comité National. Le Module Atlas de gestion de projet du PNUD sera mis à jour par le/la chargé(e) de Projet PNUD, sur la base des informations récoltées.

Le Plan d'évaluation

Une série d'évaluation sont programmées (voir cadre de résultats et de ressources) en fonction des produits et des activités. Elles permettront d'évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des choix stratégiques, des actions engagées, des partenariats et des modes de gestions préconisés afin d'apporter aux moments appropriés les ajustements nécessaires pour la réussite du projet et sa durabilité.

Les évaluations seront assurées par des consultant(e)s indépendant(e)s et neutres sur la base des indicateurs développés dans le document de projet.. Ces évaluations seront menées en dans une logique de cohérence avec le plan de suivi et évaluation du CPAP Maroc-PNUD 2007 – 2011.

7. Plan de communication :

Une stratégie et plan de communication seront élaborés dans le cadre du projet (voir cadre de résultats et de ressources). Il sera axé sur les points suivants :

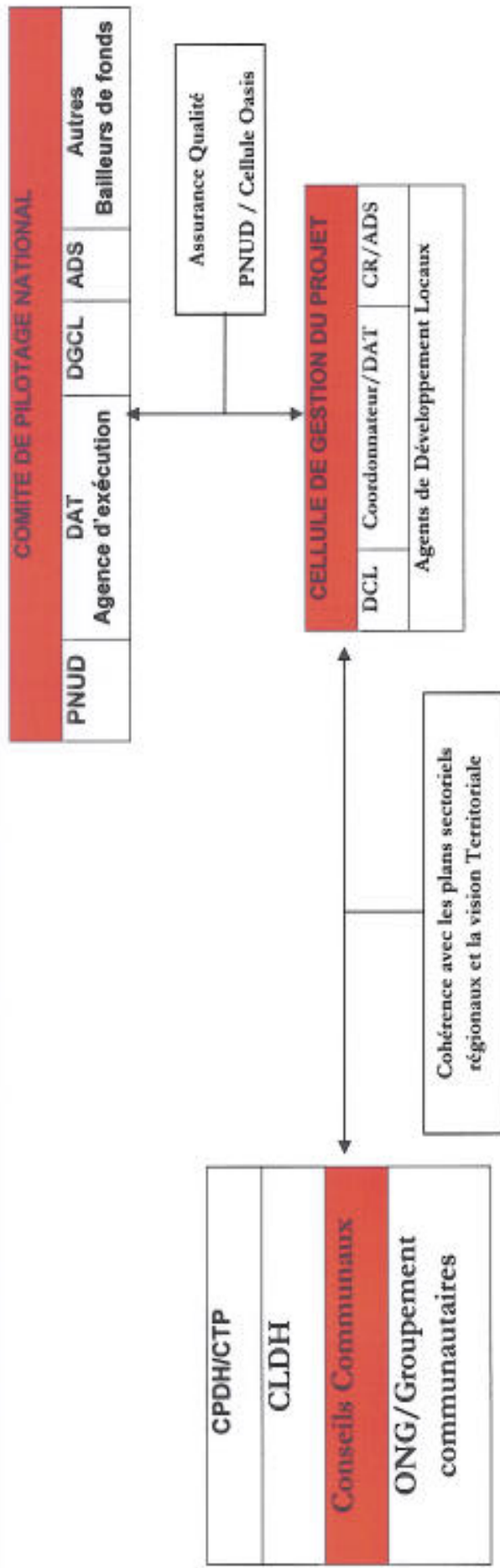
- 1 Plan de communication interne: mettant en place les mécanismes et procédures de communication entre les différents partenaires du projet et les structures de gestion nationales, régionales et locales.
- 2 Un plan de communication et de marketing ciblant les bailleurs de fonds et les partenaires financiers potentiels.

8. Budget :

Une stratégie de mobilisation des fonds a été engagée afin de satisfaire la réalisation des actions programmées. Montage de projets avec la JICA/JBIC dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement territorial (PDT) et des PCD.

- 1 Mobilisation des pays du Golf qui montrent un grand intérêt à la région ;
- 2 Chercher des convergences avec les programmes en cours à savoir la stratégie 2020 de développement rural (FIDA et Banque Mondiale) et autres programmes nationaux et régionaux.
- 3 Chercher d'autres partenariats avec la coopération bilatérale, donateurs internationaux et secteur privé pour la réalisation des priorités du projet de développement territorial (PDT), BAD, MCA...
- 4 Cette stratégie de mobilisation de fonds sera menée de manière progressive de manière à assurer les fonds nécessaires par le plan d'action annuel.

Annexe 2 : Structure organisationnelle de gestion du projet.



Annexe 2 : Journal initial des risques

Propriétaires	Description	Etat	Stratégie de gestion du risque	Date mise à jour du risque	Date d'identification et auteur	Type	ID
DAT/PNUD/DGCL	Partenaires locaux réfractaires aux diagnostics et des études et privilégient le passage à l'action sans études stratégiques		La démarche préconisée favorisera le passage rapide à l'action. L'exemple des opérations d'introduction des nouvelles techniques agroécologiques a montré l'efficacité de cette approche qui donne une crédibilité au processus de durabilité de la communauté.		Missions terrain conjointes DAT-PNUD-DGCL-ADS et réunions de restructuration du projet.	Stratégie	1
DAT/DGCL/PNUD/ADS	Démarche territoriale reste peu comprise et difficile à mettre en oeuvre sans un renforcement des communes.		Le projet se basera sur un processus de PCD au niveau des communes qui sera étendu à travers une approche d'intercommunalité.		Missions terrain conjointes DAT-PNUD et réunions de restructuration du programme avec DGCL et ADS.	Stratégie	2
DAT/PNUD/DGCL/ADS	Le démarrage simultané dans les 32 communes est lourd à gérer et risque de ne pas aboutir à des résultats		Le partenariat avec la DGCL/ADS/CPDH anéantit ce risque par la mise en place des agents locaux de développement à raison d'un ADL/3 communes.			Stratégie	3
DAT/DGCL/ADS/PNUD	Risque de non appropriation du processus par les communes locales.		Renforcer l'ancrage avec la DGCL, les autorités locales et les structures administratives communales. Réunions des Conseils Communaux pour valider l'approche PCD en présence de la DAT, de la DGCL et de l'ADS et du Gouverneur.		Réunion DAT/DGCL/PNUD	Durabilité	4
DAT/DGCL/ADS/PNUD	Risque de retard lors des élections communales 2009		Veiller à assurer une responsabilisation de l'ensemble des équipes communales, provinciales et des services extérieurs. La mobilisation de la population locale et de la société civile devrait également constituer une garantie pour assurer la continuité du		Début du projet	Politique	5

Liste des abréviations

Direction Générale des Collectivités Locales	:	DGCL
Agence de développement Social	:	ADS
Comité Provincial de Développement Humain	:	CPDH
Comité Local de Développement Humain	:	CLDH
Conseil Communal	:	CC
Plan Cadre pour l'Aide au Développement	:	UNDAF
Country Program	:	CP
Plan d'Action de Programme de Pays	:	CPAP
Comité d'Evaluation des Programme Locaux	:	LPAC
Initiative Nationale de Développement Humain	:	INDH
Programme des Nations Unies pour le Développement	:	PNUD
Agence de Développement Local	:	ADL
Dry Lands Development Center	:	DDC
Objectif du Millénaire pour le Développement	:	MDG-F
Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture	:	UNESCO
Fonds des Nations Unies pour la Population	:	UNFPA
Fonds des Nations Unies pour les Femmes	:	UNIFEM
Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel	:	ONUDI
Banque Africaine de Développement	:	BAD
Organisation Non Gouvernementale	:	ONG
Plan de Travail Annuel	:	AWP
Direction de l'Aménagement du Territoire	:	DAT
Plan Communal de Développement Economique et Social	:	PCD
Homme Femme	:	HF
Plantes Aromatiques et Médicinales	:	PAM
Programme Oasis Tafilalet	:	POT
Activités Génératrices de Revenus	:	AGR
Japan International Cooperation Agency	:	JICA
Ambassade du Japon au Royaume du Maroc	:	JBIC
Fonds International de Développement Agricole	:	FIDA
Centre d'Actions et de Réalisations Internationales	:	CARI

Période du Programme/Addenda : 2006-2011	
Programme Title: Programme Développement Territorial Durable des Oases du Tafilalet.	
Atlas Award ID:	00050845
Date de démarrage initiale :	2006
Date de clôture :	2011
Date de la réunion LPAC	06 novembre 2007.

Estimation du budget :	
▪ 2006-2011 :	8.010.000,00 US\$
Total allocated resources:	
▪ MHUAE :	1.090.000,00 US\$
▪ DGCL/ADS/CPDH/CLDH* :	2.560.000,00 US\$
▪ ADS :	820.000,00 US\$
▪ MONACO :	580.000,00 US\$
▪ PNUD :	350.000,00 US\$
▪ FFEM :	1.500.000,00 US\$
▪ Fonds à rechercher :	1.110.000,00 US\$
* Fonds seront précisés dans le cadre de la convention spécifique DGCL/ADS/CPDH/CLDH au niveau de la Province d'Errachidia.	

Approuvé par :

<p>Monsieur Abdelouahed FIKRAT Directeur de l'Aménagement du Territoire (DAT) Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace (Agence d'exécution)</p> <p>Pour Le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace Le Directeur de l'Aménagement du Territoire</p>  <p>Signé : Abdelouahed FIKRAT</p>	<p>Monsieur Nour Eddine BOUTAYEB Wali Directeur Général des Collectivités Locales (DGCL) Ministère de l'Intérieur</p> 
<p>Monsieur Najib GUEDIRA Directeur Général de l'Agence de Développement Social (ADS)</p> 	<p>Monsieur Mourad WAHBA Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p>  